

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

---

**Séance du 05 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

**Etaient présents** : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POUILLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, MOUILLE Sophie

**Excusés** :

M. AFFLARD Christian  
M. WAYENBURG Aymeric  
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

**Avaient donné procuration** :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu  
Mme BARBE Marie-Laurence à M. MORTELECQUE Denis  
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale

**Assistait à la séance** : Claire ROLAND, Directrice Générale des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

N°8

## RESSOURCES HUMAINES

Actualisation du règlement intérieur du personnel

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 23

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de convocation : 30 janvier 2025

Date de réception en préfecture : Jeudi 13 février 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : Jeudi 13 février 2025

### CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 FEVRIER 2025

N°8

## RESSOURCES HUMAINES

Actualisation du règlement intérieur du personnel

Le conseil municipal a, par délibération du 10 avril 2024, adopté le règlement intérieur du personnel.

Suite à des modifications relatives aux horaires de travail de services techniques à l'article 2.3 du règlement, il s'avère aujourd'hui nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur.

Le projet de modification a été débattu en séance du comité social territorial le 04 février 2025. Le comité social territorial a rendu un avis ..... des 2 collègues pour les modifications de l'article 2.3.

Monsieur le Maire proposera donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces modifications au règlement intérieur du personnel.

Le règlement intérieur du personnel est joint en annexe.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin en Weppes,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°2000-815 du 25 aout 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail,

**Vu** l'avis du comité technique du 04 février 2025,

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité des membres de la commission « Administration Générale » du 04 février 2025,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DEWAILLY Bruno, Adjoint,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

- **D'ABROGER** la délibération n°12 du 10 avril 2024
- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du personnel tel que joint en annexe

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Matthieu CORBILLON

